

## L'éducation islamique non formelle *mahadra* de Mauritanie

Mohamed Salem Ould Maouloud

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ries/5767>  
DOI : 10.4000/ries.5767  
ISSN : 2261-4265

### Éditeur

France Education international

### Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2017  
Pagination : 18-24  
ISBN : 978-2-85420-614-2  
ISSN : 1254-4590

### Référence électronique

Mohamed Salem Ould Maouloud, « L'éducation islamique non formelle *mahadra* de Mauritanie », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 74 | avril 2017, mis en ligne le 01 avril 2019, consulté le 11 mars 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ries/5767> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ries.5767>

---

Ce document a été généré automatiquement le 11 mars 2022.

© Tous droits réservés

---

# L'éducation islamique non formelle *mahadra* de Mauritanie

Mohamed Salem Ould Maouloud

---

- 1 La Mauritanie s'étend sur un territoire de 1 030 000 km<sup>2</sup> essentiellement désertique, entre le Sahara et le Sahel. La population s'élève à près de quatre millions d'habitants.
- 2 Le pays fut, à différentes phases de son histoire, connu sous d'autres appellations : « le Sahara des enturbannés », « BiladTekrou », « Biladchinguitt ». La colonisation française, d'abord pacifique en 1905, prend un aspect militaire en 1909. Le 28 novembre 1960, la Mauritanie accède à l'indépendance.
- 3 La population est à 100 % musulmane. Les Maures, l'ethnie majoritaire, parlent le hassania, les autres ethnies sont constituées de négro-africains (Pullar, Soninkés et Wolofs).
- 4 Dès l'indépendance, la Mauritanie commence à développer son système éducatif en initiant l'arabisation et met à contribution les *mahadras*, qui lui fournissent, à moindres frais, des contingents d'enseignants, faisant ainsi l'économie de la formation. Ould Ahmedou (1997) rapporte que « des centaines d'enseignants et de professeurs issus de la mahadra furent ainsi recrutés sur concours et envoyés dans les classes en 1973 et 1978. »

## Données quantitatives et éléments de définition

- 5 Le taux brut de scolarisation<sup>1</sup> est de 101 % avec une parité filles/garçons, alors que le taux net de scolarisation est de 72 %<sup>2</sup>.
- 6 Dans leur volonté de développer la scolarisation, les pouvoirs publics se sont intéressés aux possibilités offertes par les mahadras. Ces écoles traditionnelles ont fait la renommée du pays à travers le monde musulman. Elles ont été « un centre de rayonnement religieux et culturel dont le prestige a débordé les frontières et établi la notoriété des vieilles citées sahariennes de Ouadane, Chinguitti, Oualata et Tichit »<sup>3</sup>. Elles étaient relativement développées avant la colonisation :

Des bilans, sans doute fortement sous-estimés évoquent [...] l'existence de 800 mahadras en 1905, [soit pour l'époque] une mahadra pour 500 habitants !), dont 45 de niveau supérieur et universitaire, et de 691 à la fin de la période coloniale regroupant 5 765 élèves (560 chez les Maures, 86 Toucouleurs, 30 Sarakollé, 15 Peulhs et 10 chez les Wolofs). (Bonte, 2003)

7 La demande pour une éducation islamique était et reste forte :

L'islam fait obligation à tout père de famille de donner à ses enfants une instruction coranique. Ainsi, dans chaque village, dans chaque campement, il y a au moins une école coranique qui peut être installée de manière très sommaire (sous la case, sous la tente ou même en plein air). (Mbengue, 1982)

8 La colonisation n'y a pas changé grand-chose. Le Gouverneur général de l'Afrique occidentale française (AOF) notait, en 1931 que « pour l'année 1925 par exemple, le nombre d'écoles coraniques recensées [s'est] élevé à 225, recevant 3 280 élèves, alors que les écoles françaises étaient fréquentées seulement par 199 élèves, en grande majorité de race noire. »

9 Une certaine suspicion existait entre cheikhs de mahadras et autorités coloniales :

Dès 1905, l'Inspecteur Mariani, chargé de l'enseignement musulman en AOF faisait observer, dans son rapport au gouverneur général : « trop souvent traitées par dédain, mieux connues, les écoles coraniques apparaissent comme une force morale avec laquelle il faut compter, qu'il serait, peut-être, sage de canaliser et de diriger à notre profit ». <sup>4</sup> En fait, l'administration française avait d'autres raisons de s'inquiéter de l'importance du rôle de cet enseignement musulman car le souvenir des résistances tenaces des peuples musulmans contre la domination coloniale ne s'était pas totalement estompé et en Mauritanie, à la même période, les fidèles de Ma El Aïnin appelaient à la guerre sainte contre les « infidèles ». (Mbengue, 1982)

10 L'aspect religieux de cet enseignement est prépondérant :

Ce système d'éducation dispense les savoirs de base de l'islam, en particulier l'apprentissage de la lecture du Coran au sein des medersas (écoles coraniques) qui concernent les garçons mais aussi, dans certains groupes, les filles. Les sciences islamiques le sont dans les mahadras réputées de certaines tribus, et leur transmission repose sur une relation étroite et personnelle entre le shaikh et ses disciples (tlamid), qu'il s'agisse des enseignements classiques ou de la transmission des savoirs soufistes (Bonte, 2003)

11 Bonte différencie ainsi la mahadra coranique, qu'il appelle medersa, et les autres formes de mahadra. Il nous semble plus approprié de conserver l'appellation mahadra coranique, pour marquer qu'il s'agit d'une variante d'un même phénomène ; et aussi parce que le mot medersa renvoie à une réalité plus connue au Machrek, très différente de la mahadra. D'ailleurs, il est important de ne pas confondre mahadra et école coranique, pour ne pas réduire ce phénomène à sa forme la plus élémentaire.

L'expression d'« école coranique » est donc peu adaptée pour désigner cette forme d'enseignement, d'une part [...] parce qu'il ne s'agit nullement d'une école proprement dite, et d'autre part [...] parce que l'apprentissage du Coran n'est pas exclusif de l'apprentissage d'autres savoirs. » (Fortier, 2003)

## Une université populaire, nomade et scolastique

12 La mahadra est une institution d'enseignement spécifiquement mauritanienne, qui date de plusieurs siècles. Ennahoui (1987) la définit comme « l'une des institutions éducatives authentiques du monde arabo-musulman » :

La *mahadra* est une université populaire, nomade, scolastique, avec un enseignement individualisé et est basée sur le volontariat.

- 13 Pour lui, c'est une université car elle dispense des connaissances encyclopédiques : le Coran, le Hadith, la foi (les sciences religieuses et le soufisme, le Fiqh, la Sira (vie du prophète), la morale et les règles de la bienséance, la langue et la littérature (poésie, grammaire, conjugaison, rhétorique), la logique, les secrets des lettres (ésotérisme), l'arithmétique et la géométrie, la géographie, l'astronomie, la médecine, etc.).
- 14 Elle est populaire car « elle reçoit celui qui demande à l'intégrer, quel que soit son niveau intellectuel, son âge, son sexe ou son origine sociale » (Ennahoui, 1987). Enfin, elle est rurale et nomade, bien qu'elle soit née dans des villes, telles que Chinguitti et d'autres.

Les mahadras se sont développées, ont mûri et ont vu leur personnalité se constituer au sein de la « badia » (la brousse) et non dans les villes. Par conséquent, elles ne pouvaient, par définition, être des institutions sédentaires et immobiles. Elles devaient suivre les bédouins dans leurs déplacements perpétuels, en quête de pâturages. (Ennahoui, 1987)

- 15 Cet aspect « bédouin » fait, en quelque sorte, la spécificité du cas mauritanien qui est, à notre connaissance, la seule société nomade ayant soutenu un système éducatif aboutissant à une production écrite abondante, écrite en arabe classique, langue d'enseignement des mahadras et qui était, avant l'arrivée du français avec la colonisation, une sorte de lingua franca des lettrés du sud-ouest saharien et de l'Afrique occidentale<sup>5</sup>.
- 16 La vie des étudiants et celle du campement, s'organisent autour du cheikh :
- La mahadra se fonde généralement sur un cheikh unique qui enseigne la totalité des disciplines, autour duquel se regroupent des étudiants vivant dans des tentes en laine ou en tissu ou des cabanes en broussailles. C'est cette capacité d'adaptation qui lui a valu des mérites importants. (Ould Lkbeid, 2011)
- 17 La pédagogie de la mahadra repose sur l'inculcation orale. Selon Bonte (2003), on peut parler à ce propos « d'auralité » pour souligner le rapport entre l'écrit et l'audition impliquant ces options de répétition et de mémorisation qui en constituent le fondement pédagogique. Le proverbe ne dit-il pas : « le savoir s'acquiert de la bouche des érudits et non des entrailles des livres » ? Les enfants commencent par la récitation intégrale du Coran, puis par celle des textes de référence dans des disciplines aussi variées que la grammaire, la vie du prophète, les sciences islamiques en général, la poésie, etc. Ils ont parfois recours à des procédés mnémotechniques :

Ainsi, la phrase : « Vis tant que tu as de quoi subsister » (« 'ishlakarizq ») donne les initiales de sept empêchements à l'héritage en droit malékite (Khalil 1995 : 453). Le 'ayn est l'initiale du mot « mort-né » (« 'adamual'listihlali »), le shîn de l'incertitude concernant l'individu décédé en premier lieu dans un accident (shakku as-sabaqi), le lâm du désaveu de paternité (li'ân), le kâf de l'infidélité (kufr), le râ' de l'esclavage (riqq), le zây de l'enfant illégitime (waladaz-zinâ), le qâf de l'homicide volontaire (qatl 'amd). Cette formule mnémotechnique, utilisée dans les mahâzar maures est citée par certains commentateurs malékites (Ibn 'Asîm 1958 : 430, n. 1132). (Fortier, 2003)

## Un enseignement gratuit, individualisé et basé sur le volontariat

- 18 La mahadra adopte un enseignement individualisé aussi bien pour l'enseignant que pour l'apprenant.
- 19 En effet, l'enseignement est généralement dispensé par un seul cheikh, appelé le *mrabott* :
- Normalement une personne de grande science, qui peut être spécialisée dans certaines branches de la connaissance (religieuses ou linguistiques, en particulier) ou un érudit ayant un savoir encyclopédique et qui, de ce fait, attire les étudiants de tous âges ; la mahadra porte généralement son nom ou celui de sa famille comme un label. (Ennahoui, 1987)
- 20 Quand le nombre d'étudiants devient important, le cheikh se fait aider quelquefois par ses étudiants les plus brillants. L'administrateur en chef des colonies, J. Beyries (1935), dans un rapport intitulé *Note sur l'enseignement et les mœurs scolaires*, explique ainsi :
- Pour le surplus, les *telamides* (étudiants) organisent leur travail comme ils l'entendent. Le cours fini, ils revoient pendant le jour les passages sur lesquels il a porté, et, pendant la nuit, s'efforcent de les apprendre par cœur à la lueur d'un feu. Les plus instruits d'entre eux s'occupent des débutants et, le cas échéant, suppléent le professeur.
- 21 L'unicité du cheikh est la règle, même si la mahadra constitue un lieu d'échange de connaissances et un forum de dialogue où les *oulémas* et hommes de sagesse du campement avaient la possibilité d'assister au cours, où ils pouvaient intervenir, éclaircissant un point ou en commentant un autre.
- 22 Du point de vue de l'apprenant, l'enseignement est également individualisé :
- La règle est que chaque étudiant ait un cours spécifique à lui, choisi par lui-même, en fonction de ses acquis antérieurs, de ses goûts, de la nature de la mahadra, etc. Le cheikh lui accorde en exclusivité une heure d'enseignement, lui donnant des explications, répondant à ses questions et s'assurant qu'il a bien assimilé sa leçon, un tel système permettant à l'étudiant de se libérer de toutes les contraintes qui freinent son apprentissage et l'empêchent de finir ses études dans les délais que lui permettent ses capacités intellectuelles, n'étant pas lié à un groupe ou une classe qui doit suivre le rythme des plus faibles ». (Ennahoui, 1987)
- 23 Ceci nous paraît être un des points forts de la mahadra, qui pourrait constituer une réponse au problème pédagogique qui se pose dans le système formel et qui a trait à l'équité. Combien d'enseignants ne se trouvent-ils pas confrontés à un choix difficile entre suivre un rythme lent, pour permettre aux élèves les plus « faibles » de s'accrocher, ou plus rapide afin de ne pas trop pénaliser les élèves plus doués ?
- 24 La mahadra est basée sur un système de volontariat et de liberté d'initiative, bien que le cheikh reçoive parfois des présents et que les étudiants effectuent, pour son compte, certains travaux : puisage de l'eau, garde des animaux, etc. La communauté apporte, elle aussi, son appui.
- Au *Trarza*<sup>6</sup>, quand les étudiants construisent la cabane ou « *tiheli* » qui leur sert de logement, [...], ils aménagent des ouvertures en face des tentes riches du campement et la coutume veut que les occupants des tentes ainsi visées bouchent ces ouvertures avec des plats de riz ou de mil. (Beyries, 1935)

- 25 La mahadra est basée sur le volontariat du cheikh et sur les sacrifices consentis par les étudiants dans les conditions qu'impose la vie dans le désert. Beyries toujours, notait en 1937, dans un rapport intitulé *Évolution sociale et culturelle en Mauritanie* :

En pays maure comme ailleurs, la culture intellectuelle ne va pas sans frais. Quand un jeune maure a appris le Coran et qu'il désire pousser plus avant ses connaissances, il se dirige vers la tente d'un professeur étranger à sa fraction<sup>7</sup>, loin des terrains de parcours de cette dernière, afin de pouvoir se consacrer complètement à ses études et ne pas en être distrait par les occupations et les soucis de la vie familiale. Il amène avec lui des moyens de subsistance soit : une ou deux vaches ou chamelle laitières qui iront former troupeau avec les animaux de ses condisciples. Le fait que ce troupeau est mis en commun entre tous les « telamides », qu'ils soient ou non propriétaires d'animaux. Les étudiants reçoivent, d'autre part, des dons en nature qui leur sont faits par les gens du campement ou du ksar où ils se trouvent. En certaines circonstances : arrivée d'une caravane, mariage, naissance, abattage d'animaux de boucherie, etc., ces dons sont prévus par la coutume. Quant au professeur, il a sa part des dons faits à ses élèves et reçoit parfois lui-même, des cadeaux, soit de leurs parents, soit des hassane, des tributaires ou des haratines voisins.

- 26 Dans la mahadra, le système de certification est laissé à l'appréciation du cheikh :

La fin des études n'était pas sanctionnée par une série d'examens standards : une attestation était simplement remise à l'étudiant, pour montrer qu'il avait terminé l'étude d'un sujet déterminé sous la direction d'un tel maître. L'attestation délivrée par le professeur était personnelle, et ne faisait nullement référence à l'établissement ni au titre scientifique. D'où la course régulière pour suivre les cours des professeurs célèbres, afin d'obtenir leurs attestations. (Cissé, 1992)

- 27 Les mahadras sont classées en trois catégories : Jamia ou mahadra généralisée, qui dispense un enseignement dans toutes les disciplines ; mahadra spécialisée, où sont enseignées deux disciplines (Coran et une discipline) ; mahadra coranique, où l'on n'enseigne que le Coran. Selon les statistiques du ministère de l'orientation islamique et de l'enseignement originel, le pays comptait 6 718 mahadras (dont 5 082 mahadras coranique) en 2010, fréquentées par 237 113 étudiants, dont 112 149 étaient, en même temps, inscrits dans l'école formelle.

## Genèse des mahadras

- 28 Le ribat d'Ibn Yassine (1 039) constitue, probablement, la première mahadra. Ce regroupement fonde le mouvement religieux Almorabitoune. Le ribat des Almoravides était une école spéciale visant à encadrer les membres d'un mouvement religieux radical ayant un agenda politique. À l'inverse des mahadras, qui se sont développées plus tard et qui étaient de véritables institutions éducatives non marquées idéologiquement, comme les mahadras de l'Imam al-Hadrami (m. 1096), d'al-Hadj Outhmân (m. 1149) et d'Ayil Kan (m. 1262). Après cela, le phénomène s'est amplifié, couvrant une large zone géographique entre le sud du Sahara et les rives du fleuve Sénégal. Les guerres tribales forçaient les oulémas à un exode perpétuel disséminant, à cette occasion, leur science là où ils élaient domicile. L'une de ces guerres (Char Baba, 1644-1674) consacra le désarmement définitif des vaincus (les Zewayas), qui n'eurent, dès lors, comme occupation que la seule activité livresque. C'est pourquoi, ils ont été et continuent à être les maîtres absolus des mahadras. Selon Marchesein (1992), les Zewayas « sont également les héritiers des Almoravides et assurent à ce titre la

pérennité d'un islam pur et rigoureux. Ils exercent un monopole quasi exclusif sur les instruments de production et de reproduction de la sainteté : l'enseignement et les confréries. »

- 29 Mais comment expliquer cette grande longévité du système mahadra qui, pendant plus d'un millénaire, a continué à structurer la vie intellectuelle et éducative dans le désert mauritanien, suivant un modèle d'enseignement relativement stable ? Et quelles perspectives s'ouvrent aujourd'hui à la mahadra, à l'aune de la modernisation et de ses défis ?

## Défis et perspectives

- 30 En Mauritanie, le rapport entre population rurale et population urbaine s'est inversé : les ruraux représentent 4,8 % de la population en 2000, contre 91 % en 1965 ; le système moderne s'est développé de telle manière qu'il ne laisse plus beaucoup d'étudiants pour les mahadras.
- 31 La sédentarisation accélérée signifie une plus grande difficulté pour satisfaire la demande en enseignement mahadra. Les familles qui désirent donner un enseignement traditionnel à leurs enfants sont confrontées aux difficultés inhérentes à la ville. Comment trouver un cheikh ? Comment assurer le transport et la sécurité des enfants entre la maison et le domicile du cheikh ? Continuer à donner un enseignement de type mahadra à ses enfants dans un contexte urbain engendre aussi des coûts que la plupart des parents ne sont pas prêts à – ou capables de – supporter, ce qui n'était pas le cas dans la brousse, où le coût de l'enseignement était quasi nul. Les conséquences de cette situation sont catastrophiques pour les maîtres, qui perdent en statut et en prestige et n'ont plus l'ascendant moral de leurs illustres prédécesseurs.
- 32 La réforme de 1999, en réduisant le temps accordé à l'instruction religieuse (une heure au lieu de deux heures hebdomadaires dans le secondaire) et en réintroduisant le français comme principale langue d'enseignement, paraît prendre des distances avec l'enseignement mahadra. Ceci a pour effet de rendre encore plus difficile l'articulation entre la mahadra et le système formel visé par certains programmes gouvernementaux, avec l'appui de bailleurs de fond, comme l'Unicef et la BID (Banque islamique de développement) notamment.
- 33 L'enquête que nous avons menée auprès des acteurs impliqués dans la mahadra révèle que, pour la plupart des acteurs, cette articulation est impossible, vu l'écart qui existe entre les finalités des deux systèmes : la mahadra s'intéresse à des contenus à forte connotation religieuse, alors que l'école formelle est le lieu des savoirs plus ou moins laïcs. Les méthodes pédagogiques sont différentes : la mahadra privilégie la récitation par cœur des textes, alors que l'école formelle favorise la compréhension. L'enseignement mahadra est un enseignement individualisé, alors qu'à l'école, l'enseignement s'adresse à une classe. L'étudiant de la mahadra n'étudie qu'un texte d'une discipline à la fois, alors qu'à l'école, les élèves étudient toutes les disciplines à la fois. Une autre différence majeure concerne le financement : l'enseignement mahadra est basé sur le volontariat et la gratuité, alors que le formel est basé sur la professionnalisation et le salariat.
- 34 Parmi ces acteurs, certains pensent que même si l'articulation était possible, elle n'est pas souhaitable. La mahadra est perçue comme une institution jouant un rôle

symbolique important pour la société, celui de conservatrice des valeurs traditionnelles, et doit, à ce titre, rester inchangée, une sorte de « gardienne du temple ».

- 35 L'institution de la mahadra est, aujourd'hui, à la croisée des chemins et se cherche. La radicalisation de certains étudiants de mahadra par les groupes terroristes du Sahel complique un peu plus les choses. Si, selon Ould Aboulmaali, spécialiste des groupes armés du Sahara, « on ne peut pas incriminer le contenu de l'enseignement traditionnel, la configuration des mahadras et leur mode de vie particulier en font une source idéale d'infiltration pour l'endoctrinement des jeunes [...]. Les groupes extrémistes du Maghreb envoyaient leurs recruteurs dans les mahadras mauritaniennes pour enrôler des candidats au jihad ». Le site Dune-voices (consulté le 6 juillet 2015), qui rapporte ces propos, conclut par un questionnement pertinent sur l'avenir de la mahadra :

Infiltrations d'idéologies étrangères, mutations sociales, commerce religieux, concurrence anarchique... Que deviendra la mahadra traditionnelle, avec ses valeurs d'altruisme, de partage, de générosité, avec son enseignement vénérable qu'elle diffusait, face à toutes ces incursions et turbulences ? Parviendra-t-elle à survivre et à sauvegarder son riche patrimoine universel dans le monde tourmenté d'aujourd'hui ?

## BIBLIOGRAPHIE

ENNAHOUI E.K. (1987) : BiladChinguitt : al manarawa ribat [en arabe], Tunis : Alecso.

MARCHESEIN P. (1992) : Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie, Karthala : Paris.

MBENGUE M.M. (1982) : L'enseignement en Mauritanie de 1904 à 1940, mémoire de Maîtrise, faculté des lettres et sciences humaines, Université de Dakar.

OULD AHMEDOU E.G. (1997) : L'enseignement traditionnel en Mauritanie : La mahadra ou l'école « à dos de chameau », Paris/Montréal : L'Harmattan.

OULD HMDEIT M.L. (2011) : L'enseignement en Mauritanie, de la mahadra à l'école : Quel cursus pour la formation des élites ?, Nouakchott : Imprimerie Nationale, dépôt légal n° 1120.

## NOTES

1. . Effectifs d'élèves du primaire, quel que soit leur âge, exprimés en pourcentage de la population ayant le droit et l'âge légal de fréquenter le primaire (6-11 ans en Mauritanie). C'est pourquoi ce taux peut dépasser 100 %.

2. . Effectifs du groupe d'âge officiel au niveau primaire (6-11 ans) exprimé en pourcentage de la population dans cette classe d'âge. Ce taux ne peut dépasser 100 % et n'atteint ce niveau qu'exceptionnellement.

3. . *Nouakchott Info* n° 292, 16 février 2002.

4. . *Rapport d'inspection sur les écoles coraniques de l'AOF*. (J 85).



5. . L'Institut mauritanien de recherche scientifique (IMRS) a recensé plus de 40 000 manuscrits, conservés, en majorité par cet institut, sous forme de microfilms et dans des bibliothèques familiales.
  6. . Région du sud de la Mauritanie.
  7. . Mot utilisé ici dans le sens de tribu.
- 

## INDEX

**Mots-clés** : éducation non formelle, éducation religieuse, établissement d'enseignement, système scolaire

**Index géographique** : Mauritanie

**Palabras claves** : educación no formal, educación religiosa, instituciones de enseñanza, sistema escolar

**Keywords** : nonformal education, religious education, educational institutions, school system

## AUTEUR

### MOHAMED SALEM OULD MAOULOUD

Mohamed Salem Ould Maouloud est actuellement enseignant vacataire à l'École normale supérieure de Nouakchott (Mauritanie) et ambassadeur inspecteur général au ministère des affaires étrangères et de la coopération de Mauritanie (MAEC). Titulaire d'une maîtrise d'anglais, d'un DEA en sciences de l'éducation et d'une spécialisation en expertise des systèmes éducatifs africains, il a été professeur d'anglais et chef de division à la direction de la planification du ministère de l'éducation nationale de Mauritanie (1984-2007). En 1991-1992, il a été titulaire d'une bourse Fullbright à l'Université de Pittsburgh (États-Unis). De 2002 à 2007, il a été inscrit en thèse à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université catholique de Louvain et, en 2017, il est inscrit en thèse à l'École pratique des hautes études (EPHE) de la Sorbonne. Il est l'auteur de plusieurs articles et nouvelles et son dernier ouvrage, en cours de publication, *Théorie de l'éducation non-formelle : le cas de l'enseignement islamique mahadra de Mauritanie* a reçu le Prix Chinguit 2016. Courriel : salemmoloud@yahoo.com